

Une charte de commerce éthique

En développant cette **spécialisation** autour d'une **ressource naturelle** provenant de **vieilles plantations**, **Planet Coconut™** présente donc un **concept exotique, naturel, accessible à tous**, et une **consommation responsable** s'inscrivant dans une logique de **développement durable**.

Outre l'utilisation d'une matière **100% naturelle, recyclée, renouvelable rapidement** et favorisant la **protection de l'environnement**, **Planet Coconut** développe ses objets de décoration dans le respect des principes du **commerce éthique**.

Le **commerce éthique** est celui qui se développe dans la stricte application des grands principes fondateurs de **l'Organisation Internationale du Travail**. Il s'agit notamment de :

- De garantir de **bonnes conditions de travail** permettant une **juste rémunération** des employés, ainsi que leur **protection sociale**,
- Justifier pour les employés **d'un contrat de travail** respectant la législation en vigueur dans le pays : pas d'esclavage, pas de travail illégal,
- De ne **pas faire de discrimination à l'embauche** entre les hommes et les femmes,
- De ne **pas employer d'enfants de moins de 16 Ans**,
- De laisser aux employés la possibilité, s'ils le souhaitent de créer un syndicat dans les conditions législatives retenues par le pays considéré,

En respectant ces principes dans une **charte signée avec son atelier fournisseur**, **Planet Coconut** vous propose de **bénéficier d'une gamme de produits éthiques, décoratifs, « alternatifs »** dans leur essence...de bois !

Ainsi, en choisissant **Planet Coconut** en tant que partenaire, vous bénéficiez d'une **gamme de produits variés de qualité**, et êtes assuré(e) que **votre acte d'achat** s'insère directement dans une **logique de commerce éthique et de développement durable**.

La Charte éthique

« Sylvain [] gérant de la société [] m'engage à respecter les principes du commerce éthique dans mon atelier pour la production exclusive des articles de **Planet Coconut**.

Ainsi, je certifie sur l'honneur et solennellement, que :

- Chaque employé dispose d'un contrat de travail précisant ses horaires, et une rémunération correspondante. Cette rémunération correspond aux salaires en vigueur dans le pays.
- Tous les salariés bénéficient grâce à leur contrat de travail du système de protection sociale disponible dans le pays.
- Tous les salariés disposent du libre droit de créer un syndicat selon les lois en vigueur dans le pays.
- Les salariés bénéficient de bonnes conditions de travail.
- Aucun salarié dans les rangs d'[] n'a moins de 16 ans.
- Il n'y a aucune discrimination entre hommes et femmes à l'embauche

En outre, et grâce au partenariat établi avec **Planet Coconut**, nous favorisons l'embauche des gens du village de [] pour assurer notamment les phases de ponçage et de finition des objets commandés par **Planet Coconut**, ou de tressage de fibres naturelles afin de proposer le maximum de ressources à cette population traditionnellement occupée par les récoltes et l'agriculture du riz.


Grâce à ce partenariat, c'est l'emploi de [] et sa cohésion sociale qui sont renforcés. En retour, **Planet Coconut** s'engage à payer à [] un prix juste correspondant aux engagements de ce partenariat et permettant de le pérenniser et de le développer.

[] accepte sans condition la possibilité d'un contrôle de cet engagement réalisé par les instances représentatives du commerce éthique en [] et en Europe afin de démontrer si besoin, sa bonne foi et bonne conduite dans l'application des règles de cette charte. »

Le **06/12** 2004

Philippe Chetivet
Gérant
Planet Coconut

Le *06/12* 2004


Sylvain J
General Manager

IMPORT - EXPORT